

Novembre 1932-1992: la lutte continue meeting

**6 novembre 1992 à 20 h 30
à la salle communale de Plainpalais**

Les syndicats et les partis politiques de la gauche genevoise organisent un meeting à l'occasion du 60^e anniversaire des événements de novembre 1932 à Genève et à la veille de la décision populaire sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE).

Les nouvelles technologies et la baisse du volume de travail provoquent une raréfaction des opportunités de travail salarié. Il devient de plus en plus difficile de vendre sa force de travail à un bon prix sur le marché de l'emploi; pour certains, cela est devenu impossible... Par ailleurs certains contestent la capacité des finances publiques à prendre en charge les pensionnés, les malades ou les exclus.

Après un rappel historique sur la journée sanglante du 9.11.32 et la montée des nationalismes de l'époque, les orateurs s'exprimeront sur les problèmes de l'heure regroupés sous 3 thèmes:

- Le néo-libéralisme en marche, avec croissance du chômage et paupérisation; remise en question des acquis sociaux, des conventions collectives, puis du rôle social et régulateur de l'Etat – de la démocratie.
- Quelles perspectives syndicales et/ou politiques face à la précarité, à l'exclusion, au populisme et à la xénophobie?
La revendication «Travailler moins pour travailler tous» doit-elle être mise à l'ordre du jour pour remédier aux difficultés de celles et ceux qui ont un emploi ou qui n'ont pas d'occupation salariée, dans la région genevoise? et cela au moment même de l'élargissement de l'EEE ?
- De 1932 à l'Espace économique européen.

Sous la conduite d'Yves Weill-Sermet (président du Comité d'organisation des manifestations du 1^{er} Mai qui à pris l'initiative de convoquer ce meeting), s'exprimeront les orateurs René Longet (Parti socialiste genevois), Jacques Robert (USCG – Union des syndicats du canton de Genève); Jean Spielmann (Parti du Travail); Giancarlo Stella (ACG – Association des commis de Genève); Georges Tissot (SIT– Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs). La parole sera donnée également à un représentant du GSSA (Groupe pour une Suisse sans armée).

Pourquoi cette plaquette

Charles Heimberg a proposé aux membres du Comité d'organisation des manifestations du 1^{er} Mai un texte à caractère historique couvrant le thème du meeting convoqué pour le 6 novembre 1992. Ces organisations ont considéré qu'il était opportun de réunir dans un même ouvrage autour de la contribution «Heimberg» les opinions de chacune sur les événements de 1932, ou sur les perspectives qu'elles comptent développer au présent, en 1992.

Comment faire ensemble

Liberté totale en matière de contenu et d'espace sur les thèmes retenus; la tolérance et le respect de l'autre pour règle – l'unité de présentation ne pouvant pourtant pas laisser supposer l'accord de chacune sur les textes des uns et des autres.

L'ordre de présentation est celui de l'ordre de réception des manuscrits.

Bonne découverte aux lectrices et lecteurs.

L'engagement d'un contemporain

De 1932 à nos jours les changements de vie furent nombreux. Toutefois, il est une constante qui ne change pas: l'exploitation du travail, le profit maximum, le pouvoir de la classe possédante, aujourd'hui en d'autres termes, la société libérale.

La crise ouverte en 1928 par la déconfiture de l'économie américaine se fait sentir en Europe.

L'Italie a son dictateur, le fascisme se développe et c'est à ce système que pense recourir nos édiles locaux. C'est alors que les partis au gouvernement s'unissent, sous la bannière de l'Union nationale, dirigée par Georges Oltramare, partisan de la manière forte.

Une campagne de haine à l'endroit des organisations ouvrières, avec un déferlement d'injures, de menaces, d'antisémitisme outranciers, dont la conclusion est la mise en accusation publique (Tribunal inquisitorial) de Léon Nicole et de Jacques Dicker, dirigeants du Parti socialiste genevois, pour le mercredi 9 novembre 1932 en la salle communale de Plainpalais. Il est urgent d'arrêter la progression de ce mouvement de revendications sociales de plus en plus pressantes.

Afin d'assurer la réussite de cette manifestation, relevant de l'inquisition, le gouvernement genevois complice, fait appel à l'armée. Le temps dont il dispose est court, aussi fait-on intervenir l'école de recrues d'infanterie de Lausanne pour accomplir cette (triste) fonction, école de recrues en instruction depuis le 28 septembre 1932, soit 40 jours seulement. Bien que tout suisse «naît soldat», qu'apprend-il en 40 jours: si ce n'est qu'obéir sans réflexion aux ordres reçus.

C'est donc dans ce climat que le mercredi 9 novembre, vers 13 h, un ordre est donné de se préparer à rétablir «l'ordre» à Genève où un début de révolution a éclaté (sergent major III/32 dixit). Puis, d'échanger les cartouches à blanc d'exercice contre des cartouches à balles!

Le colonnel Lederer, commandant de l'école, informe les recrues que des troubles graves ont éclaté à Genève et que, dès cet instant, «vous n'êtes plus des recrues, mais



Contribution de
Maxime Chalut
recrue III/1932

des soldats au service du pays» et, ajoute-t-il, «qu'à l'ordre de tirer, il vous est interdit de tirer en l'air». Il était 14 h ce 9 novembre 1932. A 21 h 30, soit 6 h 30 après avoir pris possession des cartouches à balles, des jeunes soldats de 20 ans tuaient 13 citoyens et en blessaient 65 autres devant le Palais des expositions, boulevard du Pont-d'Arve.

Y avait-il préméditation? Non! Il s'agissait simplement de démontrer au peuple genevois que l'on ne s'attaque pas impunément à l'ordre établi.

Du procès qui s'en suivit, en mai 1933, l'on voit la condamnation, non pas de ceux qui ont commandé le feu des mitrailleuses, mais de ceux qui défendaient la liberté et le droit au travail. Bien que le peuple de Genève ne fut pas entendu lors de ce procès préfabriqué, ce peuple fidèle à ses traditions (Bertholier, Pécolat, Fatio, Rousseau) fait sortir de prison les condamnés, dont l'un, Léon Nicole, sera élu Conseiller d'Etat, en remplacement de leurs censeurs.

Rappelons, en ce moment de l'histoire, que cette fidélité s'est encore manifestée lors de l'élection de Roger Daflon au poste de Maire de Genève contre la coalition libérale et elle fit de même lors de l'élection au Conseil national de Jean Ziegler.

Ce même peuple va-t-il renier son glorieux passé?

Maxime Chalut
recrue III/I/1932

De l'ouverture à la vie aux moyens de la gagner

ou: Un siècle d'éducation/formation des adultes

1932

Contribution
de Pierre Tournier
Responsable de l'Université
ouvrière de Genève

Des temps de crise et d'échecs succèdent aux années folles; folles de tout ce qui pouvait, enfin, aller si bien. 14/18 ? une erreur terrible mais «la der des der» qui ne pouvait pas enrayer l'élan, l'espoir, issus de siècles de lumières. Les sciences et techniques libératrices avaient modifié la notion du destin: ce n'était plus la volonté divine qui imposait qu'un fils de paysan ne pouvait rester que paysan, qu'un fils d'ouvrier, ouvrier. La notion de justice impliquait, par conséquent, la réciprocité: devait être riche non pas le fils de riche mais celui qui l'avait mérité. L'égalité des chances était culturellement digérée car des plus comestible pour les travailleurs.

Les sciences et techniques alliées à la pensée, et à une conscience de classe génératrice d'un mouvement exceptionnel, avaient aussi «libéré» l'ouvrier: la notion du temps libre était perceptible, celle de l'éducation/instruction donnait déjà ses fruits. Les portes de l'école se substituaient à celles de la fabrique. Pour les adultes la possibilité de s'ouvrir à la vie s'offrait à la sortie des usines.

S'ouvrir à la vie, pouvoir enfin s'instruire, connaître, savoir, exprimer, créer,...exister. Les cours/activités offerts portaient sur la philosophie, les sciences, les arts, le droit, la sécurité, le sport, les voyages,... Et les dieux créèrent la crise, le chômage, l'insécurité, la pauvreté, la violence, ... L'éducation des adultes traversa ce temps à pas feutrés, et pour cause, on avait d'autres préoccupations. La crise, la guerre, passées, tout allait repartir «comme avant»... enfin !

L'après guerre

Au début des années 1950 les sciences et techniques – toujours elles – allaient permettre des merveilles: pour tous, la radio, le cinéma, la télévision, le son et l'image, la communication, et, bien sur, l'éducation, l'ouverture à la vie. Enfin la croissance, les années glorieuses en perspectives.

Mais tout cela il fallait le payer, alors, pour posséder ces moyens de plaisir, de confort utiles aux loisirs, utiles pour apprendre, comprendre, évoluer, atteindre plus de valeurs et plus de dignité on se préoccupa de gagner la vie pour pouvoir la vivre.

Les années glorieuses

La formation et le perfectionnement professionnel des adultes allaient prendre leurs essors. Comme un mécanisme bien huilé, le dispositif allait rendre un maximum: croissance, plein emploi, évolution professionnelle; donc économique, sociale et culturelle. L'immigration venant à point pour occuper les sièges laissés «en bas» par ceux montés «plus haut».

Remarque sémantique au temps des mathématiques d'abord: Curieusement la société progressiste, plus forte, plus éduquée, formée, tolérante laissa s'inscrire, via le langage des contradictions aujourd'hui par trop lourdes à gérer: Au «il n'y a pas de sots métiers» d'avant guerre (toujours en vigueur de nos jours) se superposait et s'affirmait la supériorité du «haut» sur le «bas». restait «en bas» celui qui n'avait pas réussi le test pour être reconnu «en haut». La fierté ouvrière apparaissait davantage pour compenser la situation que pour renforcer une image d'avenir. Idem pour les cadres devenus «moyens» à défaut d'être «supérieurs».

Depuis le langage véhicule davantage encore, et le plus naturellement du monde des notions qualifiant de «supérieur» ou d'«inférieur» des situations objectives au premier degré (études, professions, catégories socio-économiques,...) mais induisant ces qualificatifs aux personnes. Ce qui explique, peut-être, la dominante culturo-politique actuelle qui doit affirmer les droits de l'homme comme les plus fortes des valeurs tout en laissant, via un usage linguistique pervers, se développer des effets eux

mêmes des plus pervers. De ce point de vue, et par exemple, le «droit à la différence» comme cheval de bataille peut se révéler une erreur aux conséquences redoutables.

1968, ... 1973, ... 1990, ...

De crises en crises: l'ouverture à la vie? Chacun pour soit!

L'ouverture aux moyens de la gagner? Les meilleurs, pour autant qu'ils le restent, seront les mieux servis! Tant mieux pour eux. Refusant le «tant pis» pour les autres, encore inadmissible, on propose et développe des moyens pour permettre ce qu'ils demandent, ce qu'ils souhaitent

ou peuvent souhaiter. Soit des formations pour rejoindre la première catégorie, des formations pour plus de sécurité, pour s'insérer, se ré-insérer, s'orienter, se ré-orienter, ou pour n'importe quoi, si n'importe quoi est possible.

... 2000

Aujourd'hui l'éducation et la formation des adultes sont de plus en plus nécessaires et utiles, elles permettent davantage de gagner sa vie comme de la vivre; mais elles ne sont pas la panacée à tous les problèmes et en particulier ceux relatifs à l'emploi. Les expériences, passées et présentes, montrent que trop d'entre nous ne s'en rendent pas suffisamment compte.

Peut-être la définition d'objectifs identifiables par le plus grand nombre, et en meilleure connaissance de cause ne serait pas un luxe.

Le choix

On peut accepter, voire souhaiter, l'évolution comme une fatalité et conclure «ainsi va la marche du siècle».

On peut aussi estimer que «le siècle marchera comme nous le ferons marcher».

Entre nos deux pôles, l'un bilingue, l'autre platonicien, se situe l'essentiel de notre choix, de notre liberté. A chacun d'apprécier sa responsabilité et son engagement, pour le pire comme pour le meilleur.

Pierre Tournier
UOG

Entre réalité et idéal

Nous traversons une période de turbulences marquée par des bouleversements profonds dans les domaines économique, technologique, social et culturel:

- bouleversements dans le fondement même de notre économie de plus en plus tertiaire;
- avènement d'une économie où la croissance n'est plus synonyme de plein emploi;
- émergence d'une société à deux vitesses, les actifs privilégiés et les exclus assistés;
- bouleversements de nos modes de vie du fait d'une dégradation des conditions de travail dans certaines professions.



Contribution de Gianfranco Stella
Secrétaire syndical à l'ACG

L'accélération des changements conduit à une multiplication des urgences et exige, de notre part, une nouvelle stratégie afin de relever les défis. Et, dans ce contexte, un syndicat comme le nôtre a son rôle à jouer et son mot à dire.

De par sa nature collective, le syndicat se préoccupe des aspirations globales des salariés, élabore des projets d'avenir et joue un rôle moteur dans le débat sur les grandes questions sociales.

Syndicat indépendant au niveau politique, l'ACG, qui compte 8000 membres, est très impliquée dans la vie genevoise, elle est un partenaire écouté par l'Etat. L'ACG s'engage pour les salariés des secteurs de la vente, de la banque, des assurances, de la santé, des agences de voyage, des bureaux de régie, de publicité. Nous sommes signataires de nombreuses conventions collectives de travail, notamment celle de la vente, des régies, des cliniques privées...

Nous avons des idées et nous les défendons: améliorer les conditions de travail et de vie des employés, combattre les exclusions et toutes les discriminations, promouvoir une répartition équitable des fruits de la croissance, instaurer la justice sociale, et défendre les plus démunis.

C'est par ses actions tant sur le plan individuel que collectif, que le syndicat doit faire preuve d'imagination pour réinventer des solidarités et renforcer les liens entre les salariés.

Gianfranco Stella
Secrétaire syndical à l'ACG

Face à la crise

Pour une réponse du mouvement des travailleurs-euses

Il est tentant de faire des parallèles entre la situation de 1932 et celle de 1992. Mais si les têtes de chapitre peuvent sembler identiques (chômage, montée du racisme et de la xénophobie, crise économique, politique et sociale...), leur contenu diffère sur bien des points. Le monde n'est plus coupé de la même façon, le système économique et politique dans lequel nous vivons n'est plus pareil. Et si nous avons connu une longue période de croissance précédant la crise actuelle, rappelons-nous que les améliorations objectives des conditions de travail et de vie dans nos régions ne sont le résultat ni d'un bienfait du système économique ni de la générosité patronale : ce sont les conséquences des luttes du mouvement ouvrier, même si elles ont pris au fil des années des formes moins violentes qu'avant-guerre.

La crise économique, celle des finances publiques, celle du projet politique et social sont la marque des années 90. Les incertitudes liées aux conséquences de l'adhésion ou non de la Suisse à l'Europe viennent s'y ajouter. Faute de perspectives, nombreux sont ceux qui se désintéressent de la chose publique, du collectif : on essaie de résister chacun pour soi, on ne cherche pas à s'en sortir ensemble.

Dans ce contexte, la responsabilité des syndicats consiste à ne pas laisser aux seuls détenteurs du pouvoir, aux conservateurs de tous bords ou aux tenants du libéralisme sauvage le soin d'organiser notre avenir. Pour ne pas être cantonné sur la défensive et la seule dénonciation des injustices, le SIT veut construire une réponse syndicale qui combine :

- une analyse autonome de la crise;
- des propositions pour une sortie «alternative» de celle-ci;
- une pratique syndicale appropriée.



Contribution du SIT –
Syndicat interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs

Une crise grave et durable

L'économie genevoise traverse la plus grave crise qu'elle ait connue depuis la fin de la guerre, non seulement par son ampleur (20'000 postes de travail supprimés depuis septembre 1990) mais surtout parce qu'elle touche aussi le secteur tertiaire, jusqu'ici moteur du développement genevois. Même si la majorité des entreprises semble avoir procédé au plus gros de ses restructurations, aucun signe sérieux de reprise ne se manifeste.

Avec la nouvelle situation internationale, l'économie genevoise doit donc se recentrer autour d'objectifs plus précis et augmenter sa compétitivité. Elle est entrée dans une longue période de restructuration où la norme ne sera pas la création d'emplois, mais la hausse de la productivité, même en cas de redémarrage de l'économie mondiale. Ainsi, par exemple, les banques sont en train de se spécialiser dans la gestion de fortune, avec un transfert d'activité à l'étranger, tandis que l'activité des organisations internationales ne sera plus autant centrée sur Genève qu'aujourd'hui.

Ce sont les travailleurs-euses qui paient

Dans ce contexte, ce sont les travailleurs-euses qui paient les premiers le prix de la crise. D'abord par les très nombreux licenciements auxquels on assiste aujourd'hui, notamment à l'encontre des catégories les plus précaires: travailleurs-euses non qualifiés, immigrés, femmes, jeunes. Mais ils touchent aussi des qualifiés dans des branches «surdéveloppées», comme les banques.

L'apparition d'un taux de chômage élevé (plus de 10'000 chômeurs-euses) constitue un moyen de pression sur l'ensemble des travailleurs-euses. Les patrons en profitent pour mettre en concurrence les salariés-es et imposer leur ordre: les gains de productivité augmentent sans aucune compensation, les conditions de travail se détériorent, l'indexation des salaires est remise en cause, la déréglementation triomphe, le dumping salarial et social se généralise, tout cela dans un pays qui continue à pratiquer les horaires de travail les plus longs d'Europe pour une production horaire comparable.

L'échéance européenne

La question de la signature par la Suisse du traité EEE (Espace Economique Européen) et de son adhésion à la CE (Communauté Européenne) se pose juste au moment où les changements structurels ont lieu en Suisse. Et beau-

coup se demandent si l'entrée dans l'Europe accélérera ou amortira le processus.

De notre point de vue, avec ou sans rattachement à l'Europe, la restructuration de l'économie suisse aura lieu. Car celle-ci est la conséquence du modèle économique que la Suisse a suivi jusqu'à ce jour. Cependant, l'adhésion créera les conditions d'une issue à la crise moins grave que la voie solitaire.

En effet, les maux dont souffre l'économie suisse sont notamment une productivité en perte de vitesse, une composition inadéquate de la force de travail, des prix cartellaires, un protectionnisme excessif, une production trop chère parce que destinée à un marché trop étroit, sans compter la politique d'immigration du Conseil fédéral qui, depuis 1970, constitue un «oreiller de paresse» pour toute une partie de l'économie. L'ouverture européenne, avec la libre circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux constituerait un «choc extérieur» salubre pour la plupart de ces facteurs

La crise de l'Etat

A Genève, la crise économique se double d'une crise de l'Etat qui a des conséquences sur son rôle, ses prestations, son personnel. En tant que syndicat interprofessionnel, le SIT est amené à se situer par rapport à l'ensemble de ces dimensions. Pour aborder syndicalement la question de la crise de l'Etat, il faut distinguer :

- l'Etat-acteur politique qui, avec les rapports de forces dont il est l'enjeu, définit des choix collectifs (éducation, santé, social, justice, sécurité, redistribution des richesses) et joue un rôle régulateur;
- l'Etat-service public qui, avec ses institutions, ses infrastructures et ses fonctionnaires offre des prestations aux habitants du canton;
- l'Etat-patron qui, avec ses 30'000 salariées-es, est le premier employeur du canton.

Un syndicat interprofessionnel est appelé à agir sur ces trois fronts : contribuer à un rapport de force politique favorable aux travailleurs-euses, se battre pour la qualité des prestations, défendre les salariées-es de la fonction publique.

Dans ce contexte, le projet de redimensionnement de l'Etat que proposent les autorités est celui du «moins d'Etat» appliqué de façon linéaire, donc à l'opposé d'un projet porteur animé par de réelles priorités et qui ne vise qu'à un transfert des ressources vers l'économie privée.

Face à cette orientation, le mouvement syndical ne peut pas rester acculé à la défensive ou figé sur une seule

des dimensions de la question. Représentant des travailleurs-euses de la fonction publique (responsables directs de la mise en oeuvre des objectifs de l'Etat), mais aussi de l'ensemble de leurs membres qui sont des usagers et qui constituent souvent d'autres corps que celui des électeurs (les travailleurs-euses immigrés-es), les syndicats ont la tâche de s'impliquer dans le débat sur les priorités de l'Etat, la modernisation des services publics, l'adaptation des prestations, le rôle de l'Etat en temps de crise, les finances publiques.

Crise et contrôle des dépenses

Pour résoudre la crise des finances publiques, la droite et le patronat demandent une réduction des dépenses de l'Etat et un transfert plus important des ressources au profit des moyens de production. Cela signifie concrètement une attaque aux acquis sociaux.

Face à cette attaque, le SIT rappelle d'abord que Genève s'est dotée démocratiquement de politiques éducative, sociale et sanitaire qui ont fait leurs preuves. Elles doivent rester des priorités en matière de prestations de subventions (vis-à-vis, notamment, du secteur social para-public), même si dans certains domaines des mesures de rationalisation sont possibles. D'autres priorités devraient être mieux développées : la politique du logement, celle des transports publics.

Cette option ne signifie pas pour autant qu'il faille se cramponner au statu quo. L'Etat ne doit pas distribuer ses prestations uniformément à tous : depuis de nombreuses années une telle pratique favorise des «rentes de situation», des abus et du gaspillage, tandis que de nombreuses catégories de la population en sont exclues. C'est pourquoi il faut que les prestations et services de l'Etat soient mieux ciblés, en fonction des revenus, des besoins et des urgences des usagers et que les dépenses inutiles soient supprimées.

L'Etat et la crise

En temps de crise, l'Etat a un rôle d'amortisseur conjoncturel et de relance économique à jouer.

L'action anti-cyclique de l'Etat est surtout réalisable au niveau fédéral et international. Au niveau cantonal cependant, les investissements de l'Etat dans la construction peuvent avoir un effet stimulant sur l'industrie du bâtiment particulièrement touchée par la crise.

Or, la tendance actuelle est plutôt de restreindre ces investissements, compte tenu du coût élevé de l'emprunt.

Il est cependant vital que l'Etat fasse un effort particulier dans ce domaine, car seule une certaine reprise économique assurera, à long terme, de nouvelles rentrées fiscales. Néanmoins, il ne s'agit pas de relancer l'économie sur le modèle passé (spéculation immobilière et financière, vue à court terme), mais de déployer un véritable projet de développement économique. Dans ce sens, le SIT prône le maintien des investissements de l'Etat dans les secteurs socialement utiles.

D'autre part, l'Etat doit jouer un rôle d'amortisseur social dans cette période de mutation économique qui entraîne la déréglementation, la précarisation de l'emploi. Il s'agit de combattre la sous-enchère patronale liée au chômage, à la déqualification et aux permis de travail. L'Etat devra intervenir en terme d'arbitre pour imposer des conventions collectives ou contrats-types qui font défaut dans de nombreux secteurs. Il favorisera la création d'emplois pour les chômeurs-euses et mettra sur pied des programmes de formation et de recyclage.

La modernisation des services publics

L'assainissement durable de la situation financière de l'Etat et la réorientation de son activité vers un meilleur service à l'ensemble de la collectivité passe par une modernisation de la fonction publique dont les axes sont les suivants :

- Adapter les prestations à l'évolution des besoins : la composition sociologique des usagers des services de l'Etat s'est profondément modifiée ces 20 dernières années, notamment à cause du vieillissement de la population et de l'augmentation de la population immigrée. Certains services se sont adaptés à cette évolution, d'autres se sont sclérosés. Les services de l'Etat doivent s'adapter aux nouveaux besoins des usagers et lutter contre la bureaucratie et la technocratie. Une polyvalence accrue des fonctionnaires, une plus grande ouverture d'emplois qualifiés de la fonction publique aux travailleurs-euses immigrés-ees, une plus grande disponibilité d'esprit et ouverture des mentalités, la concertation avec les usagers-ères sont autant d'améliorations à apporter au dispositif actuel.
- Réformer l'appareil de l'Etat : un meilleur service à la collectivité passe par des réformes dans le fonctionnement de l'Etat, dont les principales sont : un personnel à mieux responsabiliser et respecter; des services à décroïsonner et à mieux coordonner; une institution à assainir.

Impliquer les travailleurs-euses et les usagers-ères

Les modifications à apporter au niveau des prestations et du fonctionnement des services publics n'ont aucune chance d'aboutir s'il n'est pas tenu compte de l'avis des salariés-es et de leurs organisations. Les autorités font abusivement appel à des experts extérieurs pour réaliser des «audits» et voir de quelle manière restructurer les administrations. Pour favoriser l'implication des salariés-es et des usagers-ères, le SIT défend l'idée que les organisations syndicales doivent être associées à la réflexion menée, avec les usagers-ères, en vue de réformer les prestations de l'Etat. Des structures de coordination, voire des «Etats généraux» regroupant outre les syndicats, les partis, les milieux économiques et les organismes de défense des usagers-ères doivent être mis sur pied, tout d'abord pour faire des propositions, puis ensuite, pour «contrôler» leur mise en pratique.

Défis syndicaux

Crise économique et échéance européenne créent au sein de la bourgeoisie des ruptures profondes qui créent des conditions favorables pour une «alternative», une issue «de gauche» à la crise. Or ce réveil de la gauche n'a pas lieu. Dès lors, la montée du chômage, le renforcement de l'individualisme, la marginalisation de nombreuses couches de la population, auxquels s'ajoute l'absence de tout modèle alternatif, risquent de laisser l'initiative à la droite populiste (Blocher, Lega, Parti des automobilistes, xénophobes).

Face à ces risques, le mouvement syndical a une responsabilité majeure. Plutôt que de proposer un retour à la situation des années 80 (impossible parce que les conditions ont changé et que la marge de manoeuvre économique n'existe pas), il a à construire une alternative reposant sur deux axes de travail.

Ne pas abandonner les victimes de la crise

La première priorité syndicale consiste à ne pas abandonner les chômeurs-euses, les exclus, les marginalisés, les victimes de la crise à la droite populiste. C'est au mouvement syndical de réfléchir sur ces situations et de définir une ligne de résistance qui assure une prise en charge réelle de ces catégories de travailleurs-euses.

S'il ne le fait pas, c'est la droite populiste (en Suisse comme partout en Europe) qui prétendra défendre les

«petits» contre le «capitalisme moderne» alors qu'elle est dans les faits l'utilisatrice la plus sauvage de la main-d'œuvre. De plus, sa politique du hérisson entraînera une détérioration de la situation économique qui rendra impossible l'absorption du chômage et aggraverá les conditions de travail. Si un tel projet aboutit, ce serait la plus dangereuse opération politique de cette fin de siècle, avec ses dimensions antisociales et antidémocratiques.

Même s'il arrive à isoler le projet poujadiste, le mouvement syndical n'aura pas encore gagné. En effet, le projet moderniste risque, lui aussi, de laisser aux patrons tout l'espace, où seuls le profit et le capital auront droit de cité.

La modernisation de l'économie doit aussi être l'occasion de négocier un nouveau «contrat social» : les restructurations au sein des entreprises et des régions peuvent «s'échanger» contre de nouveaux acquis pour les travailleurs-euses touchant aux qualifications, à l'organisation du travail, à la formation, aux droits syndicaux dans l'entreprise, au partage de l'emploi et des revenus, qui sont autant de conditions fondamentales pour un nouveau rapport social. Cette «négociation de la modernisation» passe par la construction d'un rapport de forces favorable aux travailleurs-euses, dont le syndicalisme d'entreprise est un élément-clé.

Affronter les difficultés et utiliser nos atouts

Dans ce contexte, l'action syndicale sera difficile, mais pourra aussi s'appuyer sur quelques atouts.

- Côté difficultés, les restructurations, la déréglementation sociale et le durcissement patronal engendrent insécurité, précarité, inégalités et tentative de contourner les syndicats. Ces facteurs, ajoutés à l'absence d'une alternative de gauche crédible, créent chez beaucoup de travailleurs-euses un climat de peur, d'individualisme, de corporatisme, de réticence à l'engagement.

- Côté atouts, l'adhésion à l'Europe pourrait conduire à une stabilisation des immigrés-ees, une reprise de l'acquis communautaire en matière sociale et syndicale, de nouvelles formes de contrôle syndical (conditions d'engagement, hygiène et sécurité, licenciements collectifs). Ces éléments, auxquels s'ajouterait le développement d'une fraction moderniste du patronat, placeraient le syndicat dans une meilleure position pour négocier un nouveau contrat social.

Redéploiement plutôt que relance

Pour indiquer le chemin d'une sortie qualitative de la crise, le SIT préfère la notion de «redéploiement» à celle, habituellement utilisée, de «relance».

En effet, la «relance» renvoie au modèle genevois de croissance des années 1980. Or, celui-ci a montré ses profondes limites parce qu'il est basé sur des secteurs faisant appel à l'utilisation massive d'une force de travail non qualifiée (à faible valeur ajoutée), parce qu'il a payé un tribut élevé à toutes sortes de rentes (coût de terrains p.ex.), parce qu'il a préféré la spéculation aux investissements productifs à long terme, parce qu'il n'a pas su élargir sa sphère locale.

Le «redéploiement» indique, lui, qu'il faut promouvoir un développement misant sur la qualité, à la fois pour l'économie (Genève «pôle d'excellence») et pour les travailleurs-euses (des emplois correctement payés, socialement utiles et valorisants). Concrètement, un tel redéploiement est possible si :

- la «monoculture» du tertiaire privé (qui arrive à saturation) est diversifiée par le développement d'autres secteurs, tels que la haute technologie, la recherche, l'industrie de pointe, les activités internationales, avec des emplois aussi pour les travailleurs-euses manuels-elles;
- des investissements importants sont effectués au profit des secteurs socialement utiles et porteurs d'avenir pour l'économie : protection de l'environnement, recyclage des matériaux, énergie renouvelable, technologie de pointe, «recherche et développement»;
- la reprise de la construction est orientée vers la satisfaction des besoins sociaux déjà existants par la construction de 3'000 HBM, la rénovation du parc immobilier existant, l'amélioration du réseau des transports publics, le refus de projets à caractère spéculatif.

Ce redéploiement, Genève n'a pas les moyens de l'effectuer seule; dans la perspective européenne, la région lémanique (avec Vaud, Ain, Haute-Savoie) peut devenir un pôle régional décisif, avec une masse critique suffisante; pour favoriser cette dimension régionale, Genève peut contribuer à créer les infrastructures nécessaires (transports, équipements) en collaboration avec la partenaires concernés.

Le social aussi

Ce redéploiement économique ne se fera pas du jour au lendemain et il implique en parallèle une «modernisation sociale», d'abord pour que les travailleurs-euses n'en fassent pas les frais, ensuite pour créer les conditions d'un tel changement.

Dans ce sens, il faut défendre les acquis sociaux et de la protection des travailleurs-euses pendant cette période de restructuration; notamment :

- pour le maintien de l'indexation des salaires;
- pour un contrôle syndical sur les embauches, les licenciements, l'organisation du travail, les conditions d'hygiène et sécurité (en lien avec la législation européenne);
- pour l'amélioration de la protection des travailleurs-euses, notamment par l'extension avec force obligatoire des conventions collectives de travail;
- pour une révision de la loi sur le chômage (augmentation des indemnités et de leur durée, encouragement systématique à la formation et au recyclage, initiative au travail, occupation temporaire) et, surtout de l'attitude à l'égard des chômeurs-euses (fin de la défiance à leur égard).

Il faut également promouvoir une politique active de l'emploi dont l'élément-clé est la formation professionnelle, condition à la fois de la lutte contre le chômage, de la qualification de la main-d'oeuvre nécessaire au redéploiement économique et de l'autonomie des travailleurs-euses, avec les moyens suivants :

- formation de base large préparant les jeunes à la polyvalence et à la mobilité dans leur vie professionnelle et favorisant aussi leur insertion sociale; cela implique que l'apprentissage uniquement en entreprise ne soit plus le modèle dominant de formation droit à la formation continue tout au long de la vie professionnelle, avec le temps nécessaire pour l'exercer (équivalent, par exemple à celui consacré aux «cours de répétition» pour l'armée et la protection civile);
- garantie de recyclage en cas d'introduction de nouvelles technologies ou de restructuration **avant** l'échéance de celles-ci; en cas de chômage, des possibilités de recyclage et de formation générale seront systématiquement proposées.

La promotion et la réforme de la formation professionnelle doivent faire l'objet d'une véritable «offensive» se traduisant par des modifications législatives, par l'introduction de clauses dans les conventions collectives et par une utilisation optimale des équipements et des res-

sources existant à Genève. D'autre part, la formation ne doit pas être réservée à ceux qui sont déjà qualifiés, mais ouverte à tous, à commencer par les non-qualifiés-es.

Pour un nouveau contrat social

Le redéploiement économique, dans le cadre d'un projet régional et européen, ne doit pas se faire au seul bénéfice des entreprises. Il doit être l'occasion de renégocier un contrat social et un projet de société dont les trois premiers axes sont:

- un partage du travail et du revenu se traduisant par une diminution importante de la durée du travail, avec les 35 heures par semaine comme objectif, en commençant par les secteurs où elle est la plus longue et avec interdiction des doubles emplois. une implication accrue des forces sociales dans les décisions collectives, qui passe par l'élargissement des droits sociaux au moyen de
 - l'octroi de droits politiques aux immigrés
 - la création d'un parlement régional;
- un élargissement des droits des travailleurs-euses et de leurs syndicats sur les lieux de travail, tant dans les entreprises privées que dans les services publics; ni le redéploiement économique, ni la modernisation des services publics ne se feront contre les travailleurs-euses; au contraire, ils ont besoin de leur implication.

La pratique syndicale

Pour faire face à la situation de crise que nous traversons et pour améliorer la capacité de résistance, d'action et de négociation du syndicat, les syndicats ont la responsabilité et la capacité de faire un pas de plus dans l'organisation des travailleurs-euses de ce canton :

- pour redonner aux travailleurs-euses une confiance dans l'action collective du syndicat et dépasser leurs peurs (comme on l'a fait individuellement par les permanences);
- pour imposer la reconnaissance du fait syndical au quotidien et l'existence de droits syndicaux par la pratique;
- pour rapprocher physiquement le lieu de la confrontation entre patronat et syndicat du sommet vers la base;
- pour dépasser le stade défensif d'une action syndicale qui intervient «après coup» et parvenir à contrôler, négocier, faire des propositions sur les conditions et le contenu du travail **avant** que tout soit décidé;

- pour imposer un nouveau contrat social sur la base d'une confrontation avec les patrons au plus près des réalités vécues par les salariés-es et existant dans les entreprises.

En termes généraux et dans une perspective à long terme, il faut réfléchir et construire des alliances sur deux axes

- un axe de **résistance**: face à la crise et à l'offensive patronale de déréglementation sociale, l'unité d'action avec tous les syndicats présents sur le terrain est à créer ou à maintenir (structures unitaires existantes), notamment avec le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat;
- un axe de **proposition**: pour sortir de la crise, pour avancer des alternatives en matière de politique sociale, de répartition de la richesse produite, pour redéfinir le rôle de l'Etat, pour définir un nouveau «contrat social», la constitution d'un large mouvement social «progressiste» est à rechercher, à partir des comités unitaires ponctuels (à l'occasion des votations notamment) et de structures déjà existantes (Rassemblement pour une politique sociale du logement, Forum Santé, Centre de contact suisses-immigrés, etc.).

SIT – Syndicat interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs

Le syndicalisme a ses limites, mais...

toujours nécessaire pour aller au delà

Oui, le travail n'est plus le même en 1992, il a changé et les travailleurs aussi. Les effectifs de la classe ouvrière ont diminué depuis 1932 et pendant cette période un grand nombre d'emplois ont été créés dans les services. Depuis 10 ans, la création des nouveaux emplois n'a plus majoritairement pour fonction d'économiser du temps de travail et d'augmenter la productivité générale de la société, mais plutôt de gaspiller de l'énergie et des forces humaines pour la satisfaction et l'agrément de ceux qui ont de l'argent à dépenser.

Le syndicalisme continue à avoir sa raison d'être et rappelons qu'il est l'organisation de ceux qui sont contraints de vendre leur force de travail et qui s'unissent pour obtenir des moyens de subsistance au meilleur prix possible. Pour beaucoup, il s'agit encore d'amener les employeurs à restituer une partie des valeurs produites. Le travail étant la principale marchandise, celle qui permet de créer toutes les autres, le principal moyen d'action des travailleurs organisés restent celui d'en restreindre opportunément l'usage. Ainsi la grève peut contribuer au règlement des conditions d'exploitation du moment et du lieu, et la lutte peut alléger temporairement le joug du salariat.

se défendre...

Il y a nécessité de résister aux sous-enchères des employeurs en matière de conditions de travail puisque paradoxalement plus les travailleurs produisent, plus ils diminuent le coût de leur entretien dans le rapport entre capital engagé pour «honorer» les salaires et la valeur du travail fourni. Les nouvelles technologies et les rationalisations exigent chaque jour des travailleurs et de leurs syndicats des actions visant à en corriger leurs effets néfastes sur la santé et la «sécurité» de l'emploi, et de recommencer des négociations, de renforcer leur position dans le rapport de force. L'âpreté des combats et les difficultés de l'économie tendent actuellement à dissuader



Contribution de
Claude Reymond,
secrétaire de l'USC –
Union des syndicats du
canton de Genève

certains de relever le défi, ou tout simplement de se défendre...

Cette tendance doit être jugulée et l'idéologie nos adversaires combattue: leur profit n'est pas notre seule raison d'exister; aussi il s'agit d'impulser un projet de société différent. Plus le syndicat sera capable d'expliquer les limites du syndicalisme dans le cadre du système, plus il saura trouver avec ses membres des solutions immédiates et des réponses viables aux problèmes concrets, de rallier à lui ceux qui hésitent.

Sur les lieux d'exploitation

La subordination des rapports sociaux de travail à l'économie autorise l'utilisation des nouvelles technologies pour renforcer les moyens d'exploitation, privant d'un poste de travail rémunéré un nombre de plus en plus importants de personnes.

La position syndicale qui vise à sauver les emplois de ceux qui ont encore une place ne peut pas rassurer sur leur devenir. Cette position a échoué puisque presque partout le nombre des salariés a diminué et diminue encore: travailleurs, délégués et responsables syndicaux se sont soumis - bon gré mal gré - à la notion "de ce qui est réalisable", mais ce faisant il n'est pas possible de protéger les travailleurs du développement de l'exploitation mondiale, ou de la concurrence que les Etats et les travailleurs se font internationalement entre eux.

Autrement dit: dans l'exacerbation générale, le consensus de l'histoire des rapports exploités-exploiteurs d'une entreprise, d'une région ou d'un secteur industriel disparaît, s'estompe. Les conditions de travail sont de plus en plus dures parce qu'elles entrent dans une contradiction de plus en plus violente avec les conditions du maintien et de l'accroissement du pouvoir du capital.

Il serait tout de suite possible de supprimer la rareté, mais cela n'est pas entrepris puisque c'est le moyen principal de coercition de toutes les civilisations qui nous ont précédé - et de celle d'aujourd'hui. Le travail, la production, deviennent en effet de plus en plus sociaux (au sens où leur organisation concerne et implique un nombre de plus en plus important de personnes et de connaissances) alors que le pouvoir de mettre en oeuvre ce travail, de distribuer cette production est détenu par un nombre de plus en plus petit de personnes pour qui les mots humanité, solidarité et démocratie ne signifient que désordre ou arrogance.

A chaque accord, les syndicalistes et les travailleurs peuvent mesurer l'insuffisance de la solution particulière dans le cadre de la vie en général.

A chaque conflit de travail, ils peuvent constater l'étendue de plus en plus vaste de la plaine sur laquelle devra se porter la bataille qui décidera du maintien du système des parasites, des gaspilleurs et des destructeurs de la planète, ou au contraire, du développement d'une organisation sociale différente avec pour principe central de «chacun selon ses capacités et à chacun selon ses besoins».

Le découragement se conjugue au présent

Là où les conditions de vie sont relativement satisfaisantes il y a aussi le sentiment que le système capitaliste pourvoit en général aux nécessités les plus impératives, et qu'à l'image de la réussite des plus «forts» ou des plus «brillants», il réussit à les combler de superflu. L'opinion que les choses pourraient s'améliorer lentement, progressivement, par étape, est régulièrement distillée par les média; on voit une pléthore de biens et de services de toutes sortes...

Pourtant on peut voir également une société, ici, malade d'indigestion et plus loin misérable. L'excès de peines et la production de l'inutile, engendre le dégoût ou un sentiment de vide. Cela se traduit pour certains par un replis sur ses insatisfactions humaines en provoquant délabrement et angoisses, d'autres retournent la violence qui les traverse contre leurs proches ou eux-mêmes. La solitude se dessine dans presque toutes les têtes. L'absence d'espoir et de projet social provoque des comportements paniques, individualistes, suicidaires - et périodiquement xénophobes.

Si l'unanimité dans les syndicats se déclare encore pour dire qu'elle est résolue à marquer les limites à l'effronterie adverse et son appétit démesuré, elle n'a pas encore réussi à développer les moyens de devenir un contre-pouvoir constitué et incontournable par l'unité de sa composition.

Pour quoi lutter ?

A l'heure actuelle, la lutte pour le maintien des acquis est une bagarre dont rien ne laisse présager qu'elle sera gagnée par les travailleurs. Partiellement et par endroit, cela n'est pas impossible, mais ceux-là ne résisteront pas longtemps si le syndicalisme en général, et la politique en particulier, ne changent pas. Nous pourrions invoquer les 35 heures ou de la retraite à 60 ans, mais sans l'obtention

d'un dispositif garantissant un emploi pour toutes et tous, rien ne sera résolu.

Donc d'une part, il s'agit d'imposer des solutions en matière de répartition équitable du travail salarié, et d'autre part de diminuer le rôle des rapports marchands comme forme d'organisation du travail et de la répartition de ses produits. Le droit de manger-assis-habillé-instruit doit être reconnu au même titre que le droit naturel de respirer, dormir ou d'aimer.

Une piste: le poste de travail appartient à tous

Jusqu'à présent, nous avons dit fort peu sur les engagements de personnel, nous nous sommes trop souvent limités à refuser les licenciements.

Aussi dans l'immédiat, nous devrions gagner le pouvoir de gérer et distribuer nous-mêmes les heures de travail. Si un employeur a besoin de 400 heures de travail par semaine, c'est aux travailleurs organisés, aux syndicats, de lui attribuer les personnes pour effectuer ces heures; et d'offrir ainsi la possibilité à ceux qui veulent travailler 40 heures ou 30 ou 20 une semaine, puis 20 ou 30 ou 40 une autre.

Nous pourrions parer au mieux aux turpitudes de fin de carrière pour les anciens avec une réelle possibilité de retraite à la carte, ou offrir à celles et ceux qui sont intéressés des formations diverses et des occupations multiples. C'est ainsi également que nous pourrions le mieux combattre les a priori et brimades patronales sur le poste de travail. Ce dernier perdrait le caractère privé et individuel imposé par le système actuel pour devenir une chose collective appartenant à toutes et tous.

une autre et complémentaire: la satisfaction des besoins sociaux

L'économie marchande est malade, elle a déjà exclu 100000 personnes de l'opportunité d'un emploi salarié en Suisse, qui sont tributaires des prestations de chômage pour un terme, et condamnées à l'assistance au-delà.

Certains songent à imposer une réduction des heures de travail à ceux qui sont en emploi dans les entreprises privées ou les services d'Etat, à faire compenser la perte de salaire par la caisse de chômage et à engager du personnel pour effectuer les heures de travail ainsi libérées. C'est une forme de répartition du travail.

Pourtant il est des tâches sociales qui continueront d'être négligées, ou tout simplement ignorées comme elles

l'ont été jusqu'à présent parce qu'elles ne dégagent pas de profit, ou qu'elles servent pas les besoins du capital.

Il en va ainsi du soin apporté aux anciens, aux invalides, d'une production agricole vraiment écologique, de l'entretien des rivières et des forêts; ou encore de l'aide internationale aux sinistrés, en faveur de la paix, etc.

Ne pourrions-nous pas utiliser une partie des fonds destinés à prémunir les travailleurs contre les affres pécuniaires du chômage aux fins de créer les emplois nécessaires à la satisfaction de ces besoins sociaux reconnus, et d'offrir des emplois rémunérateurs à celles et ceux qui désirent les pourvoir ?

Il ne s'agirait bien sûr pas de développer une activité parallèle à celles existantes déjà sur le marché, mais plutôt de rétribuer par exemple les bénévoles s'occupant de cuisines scolaires, ou d'autres sociétés d'utilité sociale. On pallierait ainsi aux carences du système, et d'autre part on obtiendrait un droit au travail bien différent de l'esclavage et de l'abrutissement réservé à beaucoup d'entre nous dans les entreprises traditionnelles.

Conclusions

Nous avons besoin de créer des ponts entre l'économie actuelle avec les travailleurs qui y assument les tâches imparties, et une forme de société qui permette aux individus à se libérer du travail tel qu'il existe tout en trouvant dans ce travail les moyens de s'y impliquer pour le transformer.

Claude Reymond
Secrétaire de l'USCG

Pour sa part et de manière moins générale, l'USCG a d'ores et déjà établi des priorités d'action, dont en voici quelques-unes.

Egalité des droits sociaux et politiques

L'USCG se bat dans une perspective d'unité de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs occupés dans le canton de Genève et en Suisse, pour l'égalité des droits sociaux et politiques de tous les salariés, quelle que soit leur nationalité ou leur permis.

En premier lieu, l'USCG se prononce pour l'obtention des droits politiques en faveur des immigrés. Le fait que de 30 à 40 % des salariés de ce canton soient privés de tout droit politique et de toute possibilité de se prononcer lors de votations publiques sur des objets relatifs aux condi-

tions de travail est inadmissible et constitue un affaiblissement pour l'ensemble des travailleurs du canton. En ce sens, l'USCG soutiendra les deux initiatives cantonales «Tous citoyennes, tous citoyens».

Il faudra aussi que les travailleurs immigrés puissent élire les juges au Tribunal des Prud'hommes et y soient eux-mêmes éligibles.

Lutter contre le harcèlement sexuel

Il faut par ailleurs promouvoir le respect de la dignité des personnes et lutter contre le harcèlement sexuel sur les lieux de travail. Pour atteindre ces objectifs, les sections de l'USCG tenteront, lors des négociations pour le renouvellement des conventions collectives de leurs secteurs, d'inclure des dispositions appropriées.

En outre, les instances de l'USCG veilleront à réaliser – avec les représentants patronaux, les autorités compétentes et en coordination avec les organisations féminines représentatives – un règlement valable pour l'ensemble des entreprises ou des sociétés du canton, comprenant des mesures de prévention contre les atteintes à la dignité des personnes et permettant de lutter contre le harcèlement sexuel directement à partir des lieux de travail.

EEE et conditions de travail

L'USCG est favorable à la libre circulation des personnes telle qu'elle est prévue dans le cadre des accords CE/AELE. Elle insistera cependant pour que l'application des conditions de travail en vigueur à Genève soit garantie aux nouveaux arrivants.

L'USCG n'acceptera aucune discrimination entre les travailleuses et les travailleurs, même à l'égard de ceux qui ne viennent pas de la zone couverte par le traité EEE.; et se prononce contre l'octroi de permis de séjour et de travail de courte durée. Ils sont une nouvelle forme de précarisation d'emploi inacceptable, par son insécurité totale pour le travailleur et par l'impossibilité de toute intégration. La brièveté du séjour rend de plus impossible tout contrôle efficace des conditions de travail.

Les réfugiés de la violence, soit les requérants d'asile qui proviennent des pays qui connaissent des troubles sociaux ou militaires, doivent être admis à rester en Suisse jusqu'à la normalisation complète de la situation dans leur pays d'origine.

Aux yeux des syndicats, la libre circulation mérite d'être considérée comme une mesure essentiellement positive. Elle va permettre de mettre sur pied d'égalité

avec les nationaux sur le marché du travail, 80% des étrangères et des étrangers vivant actuellement en Suisse.

On constate aujourd'hui que les préparatifs de notre adhésion à l'EEE sont à l'origine d'une inquiétude croissante manifestée par les salariées et les salariés. Ils craignent que l'introduction de la libre circulation de tous les citoyennes et citoyens en provenance d'Etats de l'EEE ne provoque une importante pression sur les conditions d'embauche et de travail, et plus particulièrement dans le domaine des salaires.

Outre l'appui à l'extension des conventions collectives de travail et à l'inscription dans les contrats types des salaires minimaux, il s'agira pour l'USCG d'obtenir la garantie que les actuels contrôles des conditions de travail à la première prise d'emploi des étrangers et frontaliers seront maintenus. Les réglementations conventionnelles doivent impérativement être appliquées à toutes et à tous. Il s'agit là d'une mesure positive à l'égard des étrangers et frontaliers, disposition qui ne peut pas être interprétée comme une discrimination vis-à-vis des actuels résidents.

EEE et assurances sociales

La libre circulation des prestations des assurances sociales fait aussi partie de la libre circulation des personnes. Il faudra mettre ici sur le même pied Suisses et étrangers et veiller à repousser toute proposition visant à supprimer des prestations actuellement en vigueur pour ne pas avoir à les exporter ou à transformer des prestations complémentaires en prestations d'assistances pour ne pas avoir à les payer à des ayants droit potentiels vivant à l'étranger. Il est clair qu'une adhésion à l'EEE ne peut s'accompagner d'un affaiblissement de notre système d'assurances sociales qui, à l'heure actuelle, ne garantit pas encore à toutes les personnes des moyens d'existence suffisants. Cela, nous ne saurions l'admettre.

En matière de protection de la santé et de la sécurité au travail, la législation de la CE est très progressiste et et nous devons procéder à une révision de la Loi sur le travail et de la Loi sur l'assurance accident afin que la participation des travailleuses et des travailleurs soit garantie. Cela notamment pour les questions relatives à la protection de la santé, à l'obligation de renseigner sur les risques encourus, à l'amélioration des conditions de travail et à l'appui à la médecine du travail. Nous devons agir pour que ces conditions minimales soient remplies et qu'ainsi, dans la votation populaire qui décidera de l'avenir de la Suisse dans l'EEE puis dans la CE, les travailleuses et les

travailleurs trouvent aussi les avantages qu'ils attendent et soutiennent ainsi ce projet ambitieux et plein d'espoir.

Logement et aménagement du territoire

Le lien entre aménagement du territoire et logement retrouve une importance prépondérante; dans le débat politique, les seuls moyens législatifs et financiers ne suffiront en aucun cas, aussi nécessaires soient-ils.

C'est pourquoi l'USCG, adversaire de la «croissance zéro» dont, socialement et écologiquement, les effets désastreux se mesurent aujourd'hui plus que jamais, avance les propositions suivantes :

- a) Abroger le plan directeur actuel.
- b) Doter Genève d'un plan d'aménagement et d'une politique de développement conformes aux principes suivants :
 - i) utiliser comme domaines à bâtir les abords les plus favorables de l'agglomération genevoise, qu'ils soient aujourd'hui classés en zone agricole, voire en zone de villas;
 - ii) limiter les densités d'occupation du sol dans ces nouveaux lieux et dans l'agglomération actuelle;
 - iii) assurer la mixité de toutes les fonctions sociales dans ces nouveaux lieux (logement, travail, éducation, loisirs, culture);
 - iv) dresser les plans d'utilisation et de contenance des parcelles avant toute transaction immobilière et tout déclassement, afin d'en conditionner les enjeux;
 - v) utiliser le droit légal de préemption de l'Etat pour l'acquisition de terrains lors de tout déclassement ou lorsque l'intérêt prépondérant de la population est en jeu;
 - vi) assurer des conditions préférentielles d'acquisition, en cas de revente de terrains par l'Etat après usage de son droit de préemption, en faveur d'institutions privées ou non poursuivant un but social (caisses de retraite, coopératives d'habitation);
 - vii) développer un réseau de communications publiques et privées permettant des connexions confortables et rapides entre les nouveaux lieux bâtis, entre ceux-ci et le centre, soulageant (enfin !) le trafic interne de ce dernier et facilitant les raccordements de la région à l'agglomération.

Formation

L'USCG défendra une politique de formation permettant à chaque jeune d'acquérir une qualification, et à tous les adultes de bénéficier du perfectionnement professionnel, cela par l'introduction du congé formation dans les conventions collectives du travail dans un premier temps, puis dans les dispositions légales. C'est une nécessité absolue compte tenu des mutations des filières productives. C'est aussi une nécessité sociale pour permettre la requalification des travailleurs au chômage.

La formation professionnelle de base (apprentissage) doit être le socle sur lequel se développe un perfectionnement professionnel continu tout au long de la vie. Cela nécessite une formation de base non spécialisée, donnant à chacun les moyens d'apprendre à apprendre, de comprendre les situations dans lesquelles il est inséré. Dans l'apprentissage, la culture notamment liée à l'exercice d'un métier sera valorisée, car elle est la clé de la mobilité professionnelle et intellectuelle.

Nous soutiendrons les efforts en vue de la création d'une maturité professionnelle, cette maturité professionnelle devant permettre de reconnaître la valeur sociale des savoir-faire et qualifications dans le cadre de la pratique professionnelle; comme les efforts déployés en faveur d'apprentissage par métiers sous forme de tronc commun, limitant dans toute la mesure du possible les spécialisations, car la spécialisation doit être supportée par l'entreprise lors de l'insertion professionnelle.

En ce qui concerne le fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnel, l'USCG stimulera l'élaboration de projet de formation et de perfectionnement par métier. Elle devra agir pour que le droit aux allocations et aux bourses soit élargi à tous les contribuables du canton.

L'Université ouvrière et les organes correspondants des fédérations devront renforcer leurs actions pour la formation continue des travailleurs et s'engager dans la formation et le perfectionnement professionnels, dans l'organisation de cours de requalification professionnelle pour les chômeurs, et poursuivre son effort pour les cours de français pour les immigrés.